

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EAUBONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

COMpte Rendu Sommaire

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
04/11/2021	Nombre de conseillers en exercice :	35
	Nombre de conseillers présents	31
	Nombre de conseillers représentés :	4
	Nombre de conseillers votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX NOVEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE-HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 04 novembre 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme ROINÉ Corinne a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. LIMOUZIN Vincent
Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (35 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin ;
- Approuve à l'unanimité (35 voix) le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021 ;
35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2021/273 du 07 septembre 2021 au n° 2021/359 du 27 octobre 2021) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

2021/150 – Rapport d'activités 2020 - Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation effectuée et du débat qui se sont tenus au sujet du rapport d'activités de la *Communauté d'agglomération Val Parisis 2020*.

2021/151 – Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du Projet de Territoire de la *Communauté d'Agglomération Val Parisis 2021-2030*, réalisée dans le cadre d'une suspension de séance du Conseil Municipal.

2021/152 – Décision modificative n°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n° 2 du Budget Ville pour l'exercice 2021.
32 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.
3 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2021/153 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale du Personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale d'Eaubonne

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention tripartite pour l'année 2021, fixant notamment les objectifs partagés entre la Ville, le CCAS et l'association *Amicale du personnel de la Ville et du CCAS d'Eaubonne*. Il a autorisé Madame la Maire à signer ladite convention, la mettre en œuvre et a rappelé qu'un acompte sur subvention de fonctionnement de 25 781,00 € a d'ores et déjà été voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 7 avril dernier.

Enfin, il a décidé que la subvention annuelle pour la Ville d'Eaubonne s'élèverait à 51 562 €.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/154 – Attribution de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Val Parisis par la Commune d'Eaubonne concernant le déploiement de la vidéoprotection

À l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à signer la convention matérialisant la participation de la Ville d'Eaubonne au fonds de concours porté par la *Communauté d'agglomération du Val Parisis*, fonds de concours ayant pour objet le déploiement de la vidéoprotection, considérant que ce fonds prévoit le déploiement de 12 caméras sur le territoire Eaubonnais.

De plus, il a autorisé Madame la Maire à signer tout autre document s'y rapportant, a dit que la commune s'engage à financer la part du projet correspondant à la participation financière lui incombant, et a précisé que les dépenses relatives à ces opérations seraient inscrites au budget communal.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/155 – Autorisation donnée à Madame la Maire de signer la convention AGAT constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes, décidé d'adhérer au groupement d'achat territorial (AGAT) et autorisé Madame la Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération afférente.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/156 – Signature de la convention de partenariat tripartite entre le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) La Montagne, le Théâtre du Cristal et la Ville d'Eaubonne

À l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à signer, avec le SAVS La Montagne et le Théâtre du Cristal, la convention tripartite fixant les engagements et modalités du partenariat pour la durée de la saison culturelle 2021-2022.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/157 – Convention de partenariat avec la Prévention Retraite Île-de-France (PRIF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec le PRIF (Prévention retraite Île de France) et autorisé Madame la Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la délibération y relative.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/158 – Convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Département du Val d'Oise, la Commune d'Eaubonne et l'association HEVEA - 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la restitution de la compétence Prévention spécialisée aux communes d'Ermont, Franconville, Montigny-lès-Cormeilles, Eaubonne et Taverny à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il a également approuvé la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Département du Val d'Oise, la Commune d'Eaubonne et l'association HEVEA, ainsi que le versement d'une contribution financière correspondant à 20 % du coût de l'équipe de prévention, selon le budget prévisionnel validé par le Département et déduction faite des autres ressources de l'association HEVEA, exceptée la participation du Département du Val d'Oise.

Il a également autorisé Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la délibération y relative.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/159 – Protocole transactionnel portant sur l'indemnisation des consorts PELLETIER consécutive à l'appropriation à tort par la Commune du bien immobilier sis 26, rue Edouard Vaillant

À la majorité, le Conseil Municipal a approuvé le protocole transactionnel à conclure entre la commune d'Eaubonne et les consorts PELLETIER en vue de mettre fin de manière définitive, irrévocable et forfaitaire au litige portant sur l'indemnisation consécutive à l'appropriation à tort du bien immobilier sis 26, rue Edouard Vaillant par la commune.

Le Conseil Municipal a également autorisé Madame la Maire à signer ledit protocole.

31 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée, à l'exception de M. COLLET Hervé ; Mme DRAGIN Catherine non-inscrite.

1 voix contre : M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

3 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit.

2021/160 – Cession de la propriété cadastrée section AL n° 246 sise 2 rue Princesse Mathilde au profit de la SCI MICKAEL

A la majorité, le Conseil Municipal a approuvé la cession du pavillon édifié sur la parcelle cadastrée section AL n° 246 sur un terrain d'une contenance d'environ 360 m², sise 2, rue Princesse Mathilde à Eaubonne, au profit de la SCI MICKAEL, dont le siège social est situé 1 rue Princesse Mathilde 95600 Eaubonne au prix de 315 000 €.

Il a autorisé Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession foncière et pris acte de ce que d'une part, les frais d'acte notariés demeuraient à la charge de l'acquéreur et d'autre part, la recette correspondante serait inscrite au budget de la Ville.

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

6 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2021/161 – Convention d'intervention foncière pour la réalisation de projets d'aménagement avec l'Etablissement Public Foncier d'Île de France

À la majorité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'intervention foncière entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île de France et autorisé Madame la Maire à signer la convention d'intervention foncière entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île de France.

25 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble !

6 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

4 abstentions : groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits

2021/162 – Autorisation de dépôt de deux déclarations préalables de travaux au nom et pour le compte de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme pour le changement des fenêtres et la rénovation de la toiture du Grand Chalet ainsi que l'autorisation d'urbanisme pour la réfection de la clôture sise rue Victor Hugo.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/163 - Convention d'occupation du domaine public communal au profit du supermarché AUCHAN, sur deux emprises situées au droit des n°8 et 11 avenue Jeanne d'Arc

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public communal, au profit du supermarché AUCHAN sis 25 avenue Jeanne d'Arc, pour deux emprises situées respectivement au droit des deux parcelles cadastrées section AI n°75 et 613, d'une surface totale de 31 m², afin de préserver les abris à caddies.

Il a également ajouté que cette convention serait d'une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, précisé que la redevance annuelle s'élèverait à 4 626,58 € et autorisé Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et lui donne pouvoir pour la mettre en application

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/164 – Octroi d'une garantie d'emprunt à SEQENS, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux au 3 rue Gabriel Péri - Contrat de prêt n° 125866

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 727 766 € souscrit par SEQUENS, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 125866 constitué de cinq lignes de prêt : PLAI 5410454, PLAI Foncier 5410455, PLS PLSSD 2021 5410110, PLUS 5410453, PLUS foncier 5410464, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Il a précisé que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SEQUENS Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à SEQUENS Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Il s'est engagé pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/165 – Convention de réservation d'un contingent de logements dépendant de la résidence Le Clos de la Grille Dorée - sise 3 rue Gabriel Péri à Eaubonne -, en contrepartie de la garantie des emprunts, accordée par la Ville à la société DOMAXIS devenue SEQENS pour l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux

A la majorité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à conclure avec la société SEQENS une convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt pour l'acquisition de 20 logements sociaux sis 3 rue Gabriel Péri au sein de la résidence le Clos de la Grille Dorée.

Il a précisé que ce contingent se compose de quatre logements dont un appartement de type 4 en PLAI, deux appartements de type 3 et 4 en PLUS et un appartement de type 2 en PLS.

30 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; Mme MENEY Maryse du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

3 voix contre : MM. DUBLINEAU Grégoire et BALLOY Philippe, Mme CHAPOY Suzanne du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

2 abstentions : Mme CHARBONNIER Martine et M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2021/166 – Octroi d'une garantie d'emprunt à IMMOBILIERE 3F pour l'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux au 5 sente des Perrottes / Lot E - Contrat de prêt n° 127178

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 815 000 € souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 127178 constitué de sept lignes de prêt : CPLS Complémentaire au PLS 2019 5451814, PLAI 5451818, PLAI Foncier 5451817, PLS PLSSD 2019 5451816, PLUS 5451820, PLUS foncier 5451819, PHB 2.0 tranche 2019 5451815, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Il a précisé que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Immobilière 3F dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Il s'est engagé pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/167– Convention de réservation d'un contingent de logements dépendants de la résidence sise 5 sente des Perrottes en contrepartie de la garantie d'emprunts, accordée par la Ville à la société IMMOBILIERE 3F pour l'opération d'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à conclure avec la société *Immobilière 3F* une convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt pour l'acquisition de 16 logements sociaux sis 5 sente des Perrottes.

Il a précisé que ce contingent se compose de trois logements dont un appartement de type 3 en PLAI, un appartement de type 2 en PLUS et un appartement de type 3 en PLS.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/168 - Octroi d'une garantie d'emprunt à OPAC Val D'Oise Habitat pour l'acquisition en VEFA de 39 logements locatifs sociaux au 28/30 rue de Margency - Contrat de prêt n° 125865

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 067 434 € souscrit par OPAC VAL D'OISE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 125865 constitué de huit lignes de prêt : PLAI 5420276, PLAI Foncier 5420275, PLI PLIDD 2018 5420272, PLI foncier PLIDD 2018 5420273, PLUS 5420277, PLUS foncier 5420278, PHB 2.0 tranche 2018 5420271, Prêt Booster Taux fixe-Soutien à la production 5420274, ledit contrat étant joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

Il a précisé que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OPAC VAL D'OISE HABITAT dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OPAC VAL D'OISE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Il s'est engagé pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/169– Convention de réservation d'un contingent de logements dépendants de la Résidence le Maya sis 28/30 route de Margency à Eaubonne, en contrepartie de la garantie des emprunts, accordée par la ville à la société Val d'Oise Habitat pour l'opération d'acquisition en VEFA de 39 logements locatifs sociaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à conclure avec la société VAL d'OISE HABITAT une convention de réservation de logements en contrepartie d'une garantie communale d'emprunt pour l'acquisition de 39 logements sociaux sis 28/30 route de Margency.

Il a précisé que ce contingent se compose de huit logements dont trois appartements en PLAI de type 2 et 4, quatre appartements en PLUS de type 2 et 3 et un appartement de type 4 en logement locatif intermédiaire.

32 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de Mme CHAPOY Suzanne et MM COLLET Hervé et BALLOY Philippe ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

3 abstentions : Mme CHAPOY Suzanne et MM COLLET Hervé et BALLOY Philippe du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/170– Avenant à la convention d'accès à Mon Compte Partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention d'accès à Mon Compte Partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans lequel est stipulé le changement d'adresse du siège social.

Il a autorisé Madame la Maire à signer ledit avenant et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/171 – Remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial – Déplacement à Budenheim du 17 au 19 décembre 2021 – Monsieur Tom MORISSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la prise en charge des frais engendrés par le mandat spécial de Monsieur Tom MORISSE, 5ème Adjoint à la Maire en charge de l'économie et de la vie locale, à Budenheim du 17 au 19 décembre 2021. Il a précisé que les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés

forfaitairement conformément à la réglementation en vigueur à savoir 70 € pour l'indemnité de nuitée et 17,50 € pour l'indemnité de repas soit une indemnité journalière de 87,50 €.

Enfin, il a précisé que les dépenses de transport seraient remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'Élu joindra les factures acquittées.

32 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. BALLOY Philippe, CHARBONNIER Martine et M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
3 abstentions : M. BALLOY Philippe, CHARBONNIER Martine et M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/172 – Remboursement de frais dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial – Déplacement à Budenheim du 17 au 19 décembre 2021 – Madame Julia MANA

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la prise en charge des frais engendrés par le mandat spécial de Madame Julia MANA, 6ème adjointe au Maire en charge de la solidarité et du logement, à Budenheim du 17 au 19 décembre 2021. Il a précisé que les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement conformément à la réglementation en vigueur à savoir 70 € pour l'indemnité de nuitée et 17,50 € pour l'indemnité de repas soit une indemnité journalière de 87,50 €.

Enfin, il a précisé que les dépenses de transport seraient remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élue joindra les factures acquittées.

32 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine et M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
3 abstentions : M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine et M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/173 – Approbation du rapport de la CLECT 2021 n° 1 relatif à l'évaluation des charges transférées au titre des zones d'activités économiques et des gares routières

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLECT 2021 n° 1 ayant trait à l'ajustement des attributions de compensation au titre des zones d'activités économiques et des gares routières.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/174 – Attributions de compensations définitives 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les attributions de compensation définitives de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'exercice 2021 comme suit :

	Attributions de compensation définitives 2020	Attributions de compensation prévisionnelles 2021	Attributions de compensation définitives 2021
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 181 332 €	2 181 332 €	2 184 261 €
Eaubonne	1 240 646 €	1 240 646 €	1 240 646 €
Ermont	1 587 221 €	1 587 221 €	1 587 221 €
Franconville	5 575 263 €	5 575 263 €	5 575 263 €
Frépillon	225 737 €	225 737 €	225 737 €
Herblay-sur-Seine	6 235 631 €	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 424 250 €	1 424 250 €	1 424 250 €
Pierrelaye	2 758 370 €	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Boucard	941 524 €	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 662 820 €	5 662 820 €	5 662 820 €
TOTAL	37 890 414 €	37 877 044 €	37 879 973 €

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/175 – Rapport d'activité 2020 de la SOMAREP, délégataire de service public de gestion du marché de détail communal

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du compte d'exploitation et du rapport d'activité 2020 de la société SOMAREP, délégataire de service public de gestion du marché de détail communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/176 – Convention valant procès-verbal de mise à disposition des ZAE des Alouettes et Louis Armand à la Communauté d'agglomération Val Parisis (régularisation)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les périmètres des ZAE des Alouettes et Louis Armand, autorisé Madame la Maire à signer la convention valant procès-verbal de mise à disposition des ZAE des Alouettes et Louis Armand et précisé qu'aucune incidence financière ne résultera de la conclusion d'un acte ne faisant qu'entériner une situation de fait existant antérieurement à la création de la Communauté d'Agglomération Val Parisis en 2016 et d'ores et déjà prise en compte dans le calcul des attributions de compensation.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/177 – Ressources Humaines – Rapport social unique (RSU)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le rapport social unique.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/178 – Ressources Humaines – Autorisation des contrats d'apprentissage pour la période 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le recours au contrat d'apprentissage, et de conclure dès la rentrée scolaire 2021/2022, 9 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Direction des Ressources Humaines	1	Responsable RH	2 ans
Direction de la Communication	1	Master 2 en communication	1 an
Direction des Systèmes Information Télécommunication	1	Master 2 Informatique parcours réseaux	1 an
Direction des Systèmes Information Télécommunication	1	Master 1 Informatique parcours réseaux	1 an
Direction de l'Administration Générale et des Affaires juridiques	1	Master 2 en droit public	1 an
Direction des Finances et de la Commande Publique	1	BTS de comptabilité et de gestion	2 ans
Direction des Finances et de la Commande Publique	1	Master 2 droit contentieux	1 an
Direction de l'Espace Public	1	Brevet Professionnel Aménagements Paysagers	2 ans
Direction de l'Espace Public	1	Brevet Professionnel Aménagements Paysagers	1 an

Il a aussi dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitre 011 (organismes de formation) et 012 (masse salariale des apprentis), et autorisé Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/179 – Modification du tableau des effectifs communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste et la modification par substitution de quinze postes au tableau des effectifs.

En outre, il a pris acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/180 – Ressources Humaines – Cadres d'emplois éligibles à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

A l'unanimité, le Conseil municipal a abrogé la délibération n° 2008-130 du Conseil Municipal du 21 octobre 2008 relative à l'indemnisation des heures supplémentaires pour les agents de catégorie B et C.

En outre, il a approuvé le régime des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaire (IHTS) pour les fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

Enfin, il a précisé qu'en en raison des missions exercées et dans la limite des textes applicables, les emplois concernés par la présente délibération sont les suivants :

Direction	Struct.	Fonction
Direction Vie associative et événementiel	Equipe technique événementiel	Agent polyvalent
Direction Vie associative et événementiel	Equipe technique événementiel	Agent de maîtrise
Direction Vie associative et événementiel	Pole administratif	Agent d'accueil
Direction Vie associative et événementiel	Pole administratif	Agent administratif
Direction Vie associative et événementiel	Pole administratif	Agent en charge de la Vie associative
Direction Admin Générale et Aff Juridiques	Secrétariat Général	Gestionnaire des assemblées/juriste
Direction Admin Générale et Aff Juridiques	Archives	Assistante archive
Direction de la Petite Enfance	Cellule Administrative / Accueil	Agent d'accueil / agent administratif
Direction de la Petite Enfance	Crèche collective et halte garderie	Auxiliaire de puériculture
Direction de la Petite Enfance	Crèche familiale	Assistante maternelle
Direction de la Petite Enfance	Crèche collective	Agent technique
Direction de la Petite Enfance	Crèches collectives et familiales / Halte garderie	Educateur de jeunes enfants
Direction de la Petite Enfance	RAM	Moniteur éducateur spécialisé
Direction de l'Education et des Sports	Pôle Education	Agent d'accueil
Direction de l'Education et des Sports	ATSEM	ATSEM
Direction de l'Education et des Sports	Enfance	Animateur
Direction de l'Education et des Sports	Enfance	Directeur adjoint accueils collectifs de mineurs
Direction de l'Education et des Sports	Enfance	Directeur multi site accueils collectifs de mineurs
Direction de l'Education et des Sports	Vie scolaire	Coordonateur
Direction de l'Education et des Sports	Enfance	Coordonateur
Direction de l'Education et des Sports	Vie scolaire	Gestionnaire
Direction de l'Education et des Sports	Sports	Gestionnaire équipements sportifs
Direction de l'Education et des Sports	Sports	Educateurs sportifs
Direction de l'Education et des Sports	Sports	Agent d'accueil
Direction de l'Espace Public	Brigade verte	Agent de la brigade verte
Direction de l'Espace Public	Brigade verte	Chef d'équipe
Direction de l'Espace Public	Espaces Verts / Propreté	Agent des espaces verts
Direction de l'Espace Public	Espaces Verts / Propreté	Coordonateur
Direction de l'Espace Public	Espaces Verts / Propreté	Agent de propreté
Direction de l'Espace Public	Espaces Verts / Propreté	Chef d'équipe
Direction de l'Espace Public	Espaces Verts / Propreté	Gardien des serres municipales
Direction de l'Espace Public	Equipe voirie	Chef d'équipe
Direction de l'Espace Public	Equipe voirie	Agent de voirie
Direction de l'Espace Public	Equipe voirie	Agent de surveillance et réseaux divers
Direction de l'Espace Public	Equipe voirie	Contrôleur du domaine public
Direction de l'Espace Public	Administratif	Agent d'accueil
Direction de l'Espace Public	Administratif	Desinateur
Direction des Finances et de la Commande Publique	Gestion financière	Gestionnaire financier
Direction des Finances et de la Commande Publique	Commande publique	Instructeur des marchés publics
Direction des moyens mutualisés	Equipe entretien	Agent d'entretien
Direction des moyens mutualisés	Equipe agent d'équipement	Agent d'équipement
Direction des moyens mutualisés	Reprographie	Reprographe
Direction des moyens mutualisés	Appariteur	Appariteur
Direction des moyens mutualisés	Gardien	Gardien
Direction des Ressources Humaines	Pôle Gestion Ressources Humaines	Gestionnaire
Direction des Ressources Humaines	Pole Emploi et prévention	Gestionnaire
Direction des Services à la Population	Etat civil,cimetière,affaires générales, élections	Agent d'Etat Civil, cimetière et Elections
Direction des Services à la Population	Accueil	Agent d'accueil général et citoyenneté
Direction des Services à la Population	Gardien de cimetière	Gardien cimetière
Direction du Patrimoine	Travaux et régie	Agent régie bâtiment
Direction du Patrimoine	Travaux et régie	Gestionnaire technique bâtiment
Direction du Patrimoine	Régie Curative et Préventive	Agent régie bâtiment
Direction du Patrimoine	Travaux et régie	Technicien travaux maintenance/sécurité incendie
Direction du Patrimoine	Atelier mécanique	Mécanicien
Direction du Patrimoine	Magasin	Magasinier
Direction du Patrimoine	Administratif	Assistante de gestion
Direction Jeunesse et Familles	Administratif	Agent d'accueil
Direction Jeunesse et Familles	Administratif	Coordonateur projet
Direction Jeunesse et Familles	Administratif	Référent famille
Direction Jeunesse et Familles	Administratif	informateur jeunesse
Direction Jeunesse et Familles	Administratif	Chargé de l'information jeunesse
Direction Jeunesse et Familles	Animation	Animateur
Direction Jeunesse et Familles	Animation	Directeur ACM
Direction Jeunesse et Familles	Animation	Directeur adjoint ACM
Direction Urbanisme Aménagement Habitat Eco Locale	Logement	Agent administratif Logement
Direction Urbanisme Aménagement Habitat Eco Locale	Pôle Urbanisme Réglementaire	Pole administratif accueil et secrétariat
Direction Urbanisme Aménagement Habitat Eco Locale	Economie locale	Chargée de l'économie locale
Police Municipale	Police Municipale	Agent de PM
Police Municipale	Police Municipale	ASVP
Police Municipale	Police Municipale	Chef de Service de Police municipale
Direction informatique	Techniciens	Technicien informatique
Direction informatique	Techniciens	Administrateur systèmes et réseaux
Direction de la Communication	Communication	Graphiste
Direction de la Communication	Communication	Chargée de communication
Direction de la Communication	Communication	Gestionnaire de contenu numérique
Direction de l'Action culturelle	Orange Bleue	Régisseur son
Direction de l'Action culturelle	Orange Bleue	Régisseur lumière
Direction de l'Action culturelle	Orange Bleu	Accueil billetterie
Direction de l'Action culturelle	Orange Bleue	Régisseur général
Direction de l'Action culturelle	Orange Bleue	Cinéma/Médiatrice culturelle
Toutes directions	Astreinte	Agent d'astreinte
Toutes directions	Administratif	Assistante de direction
Toutes directions		Assistant à la préparation des élections

Également, il a dit que la réalisation de ces travaux supplémentaires sera rémunérée selon la réglementation en vigueur, sur présentation d'un état mensuel, avec un décalage en paie d'au moins un mois. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

En outre, il a indiqué que dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, les agents peuvent réaliser des heures supplémentaires au-delà du contingent mensuel, sur décision motivée de l'autorité territoriale, pour les fonctions spécifiques suivantes :

- travaux nécessaires lorsque la sécurité de l'usager sur l'espace public est en cause (accident, inondations, intempéries, incendie, etc.),
- nécessité d'assurer la continuité du service public,
- travaux et missions lorsque les dispositifs "gestion de crise" sont mis en œuvre (état d'urgence, crise sanitaire, plan de sauvegarde communal,...),
- organisation et interventions liés aux fêtes, cérémonies et manifestations locales,
- consultations électorales.

De plus, il a rappelé que pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures par semaine et qu'au-delà, elles sont calculées selon la réglementation en vigueur.

En outre, il a précisé que demeurent inchangées les articles 5-3, 5-4 et 5-5 de la délibération n° 2003-132 du 16 décembre 2003 modifiée, relative au régime indemnitaire et au versement des heures supplémentaires du personnel municipal qui disposent que :

- En cas de paiement, les montants horaires de cette indemnité suivront l'évolution des textes en vigueur ;
- En cas de récupération des heures supplémentaires effectuées, celle-ci pourra suivre les majorations prévues en cas de paiement ;
- Les heures supplémentaires devront avoir un caractère exceptionnel et feront l'objet d'un relevé systématique quant à leur quantité et leur effectivité.

Enfin, il a dit que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'exercice en cours et a autorisé Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 01h23.

Le 11 novembre 2021,

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Paris,**

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; Mme CHAPOY Suzanne.
Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite